



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER  
ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 16 février 2012

**LE LIEUTENANT GOUVERNEUR DUFFY SE JOINT A L'AVOCAT DE DISTRICT  
ONONDAGA FITZPATRICK POUR SOUTENIR LA PROPOSITION DU  
GOUVERNEUR CUOMO D'ETENDRE LA BANQUE DE DONNEES ADN DE  
L'ETAT DE NEW YORK**

*La fille d'une victime de meurtre explique comment la banque de données ADN de New York  
a aidé à traduire en justice l'agresseur de sa mère.*

Le Lieutenant Gouverneur Robert J. Duffy s'est joint aujourd'hui à l'Avocat de District Onondaga, William J. Fitzpatrick, afin d'apporter son soutien au Gouverneur Andrew M. Cuomo pour étendre la banque de données ADN de l'état, qui permettra de résoudre plus de crimes, rendre justice aux victimes et disculper les New Yorkais innocents. Le Lieutenant Gouverneur et l'Avocat de District ont également été rejoints à la conférence de presse de Syracuse par Paige Archambeault, la fille d'une victime de meurtre.

« Lorsque le Gouverneur Cuomo a détaillé sa proposition de Budget exécutif le mois dernier, il a dévoilé les prochaines étapes de son plan pour construire un nouveau New York », a déclaré le Lieutenant Gouverneur Duffy. « Son plan d'étendre la banque de données ADN de l'état transformera notre système judiciaire pénal. Au cours de ma carrière dans les forces de l'ordre, j'ai pu constater, affaire après affaire, où la preuve ADN a fait la différence - en excluant les personnes soupçonnées, en identifiant les responsables de crimes et en donnant aux victimes la possibilité de tourner la page et une mesure de justice. Je ne peux imaginer pourquoi on voudrait empêcher l'exploitation de tout le potentiel d'un outil si puissant. »

L'Avocat de District Fitzpatrick a déclaré : « L'ADN est un outil extrêmement précieux pour résoudre les crimes, condamner les coupables et disculper les innocents. C'est une parodie de ne pas avoir utilisé cet outil à son plein potentiel à New York en raison d'une fausse rhétorique et de fausses informations perpétuées par ses opposants. Etendre la banque de données résoudra sans aucun doute les crimes, sauvera des vies et rendra cet état un lieu de vie plus sûr. »

Paige Archambeault a déclaré : « Ma mère a été brutalement assassinée en 2007. Son assassin, Glen Shoop, aurait dû être en détention pour une affaire de viol non résolue qui remonte à 2000, mais parce qu'un profil ADN généré dans l'affaire n'avait pas encore été relié à personne en 2007, il a été libéré et court les rues. Si en 2007, New York avait eu une loi permettant aux échantillons ADN d'être prélevés sur les condamnés de n'importe quel crime, ma mère serait encore en vie aujourd'hui. Je pense que chaque jour que cette loi n'est pas adoptée, nous manquons une autre opportunité de sauver une vie et d'éviter les dommages émotifs et de souffrance morale que ma famille endure. »

French

L'Etat de New York doit encore exploiter le plein potentiel de la banque de données ADN, la loi d'état ne permettant de recueillir l'ADN que sur 48 pour cent des délinquants condamnés pour un crime selon la Loi pénale. Actuellement, quiconque est condamné pour un crime ou l'un des 36 délits de Loi pénale doit fournir un échantillon d'ADN.

La proposition du Gouverneur exigerait que les échantillons d'ADN soient recueillis sur les condamnés de tous les délits de Loi pénale et de tout crime déterminé par les autres lois d'état, comme le délit de conduire en état d'ébriété en vertu de la Loi sur la Circulation et les Véhicules, la cruauté aggravée envers les animaux en vertu de la Loi des Marchés et de l'Agriculture, et les infractions liées aux drogues en vertu de la Loi sur la Santé publique.

La banque de données a été créée en 1996. Depuis cette date, la preuve ADN a aidé à disculper 27 New Yorkais et aidé les procureurs à résoudre plus de 2 700 crimes - dont 67 dans le Comté Onondaga.

La Secrétaire Adjointe à la sécurité publique de New York, Elizabeth Glazer, a déclaré :  
« Chaque jour que nous attendons l'extension de la banque de données ADN de l'état, une autre affaire s'avère non résolue, une personne injustement condamnée reste en prison, et nous risquons que l'un de nos proches ne soit victime d'un crime qui aurait pu être évité. Comment nous le savons ? Parce que nous avons la preuve qui montre que chaque fois que nous avons étendu la banque de données ADN, nous avons résolu plus de crimes. C'est aussi simple. »

La dernière extension de 2006, qui pour la première fois a rendu les délits admissibles à l'ADN, a montré que les criminels ne se spécialisent pas. Un délinquant de bas niveau aujourd'hui est souvent un violent criminel d'hier :

- Les échantillons d'ADN recueillis sur les condamnés de délits pour des vols simples ont été reliés à 965 crimes, dont 51 meurtres, 222 agressions sexuelles, 117 vols à main armée et 407 cambriolages.
- Et les échantillons d'ADN recueillis sur les condamnés d'intrusion criminelle au deuxième degré ont été reliés à 30 homicides, 110 agressions sexuelles et 121 cambriolages, entre autres crimes.

Les données de la Division des Services de Justice pénale de l'état (DCJS) montrent aussi que les délinquants reliés à des crimes par la banque de données ADN ont eu trois condamnations antérieures pour des infractions non admissibles à l'ADN avant d'être condamnés pour des délits qui ont nécessité des échantillons d'ADN. De nombreux délits de bas niveau, non admissibles à l'ADN, sont précurseurs de crimes violents :

- 27 pour cent des condamnés pour l'utilisation non autorisée d'un véhicule sont par la suite arrêtés pour un crime violent dans les cinq ans de la condamnation pour un délit.
- 21 pour cent des condamnés pour trois autres délits - intrusion criminelle au troisième degré, hooliganisme au quatrième degré et vol de services - sont arrêtés par la suite pour un crime violent dans les cinq ans de leur condamnation pour l'un de ces délits.

Recueillir un échantillon d'ADN n'est pas une procédure envahissante : les délinquants reconnus coupables frottent l'intérieur de leur joue avec une languette de prélèvement. Le Centre des

Enquêtes de police scientifique de l'Etat de New York convertit ensuite ce matériel en profil numérique, particulièrement unique pour ce délinquant. Le profil est utilisé seulement pour faire correspondre les condamnés avec les preuves trouvées sur la scène de crime, et relier les crimes qui peuvent impliquer le même auteur. Le profil ne peut pas être utilisé à d'autres fins et ne peut permettre d'identifier la race d'une personne, l'apparence, la santé ou le comportement.

La procédure par laquelle les profils sont téléchargés, testés et comparés avec les condamnés assure que rien, à part la science, n'affecte les résultats d'une correspondance. Les noms, photographies ou antécédents judiciaires qui correspondent aux profils ADN ne sont pas conservés dans la banque de données, et la DCJS, l'agence confirmant l'identité une fois que la correspondance a été établie, n'a pas accès aux profils ADN conservés dans la banque de données. De plus, une fois que la correspondance ADN a été établie, des tests de confirmation sont effectués pour assurer sa précision avant notification aux laboratoires locaux et forces de l'ordre.

Le Centre des Enquêtes de la Police scientifique de l'Etat de New York à Albany peut traiter 10 000 échantillons d'ADN de condamnés par mois. La proposition d'extension du Gouverneur portera le total mensuel à moins de 7 000 et ne créera pas de retards.

Si elle est adoptée, la proposition du Gouverneur entrera en vigueur le 1er octobre 2012, et ne sera pas rétroactive. De plus, la proposition ne s'appliquera pas aux enfants impliqués dans des affaires devant les Tribunaux des Familles ou aux jeunes délinquants.

L'Etat de New York a lancé un site web interactif dans le cadre de la campagne du Gouverneur pour construire un nouveau New York et tenir les résidents informés des initiatives clés de l'état. Pour plus d'information, visiter [www.NYGetInvolved.com](http://www.NYGetInvolved.com) et rejoindre la conversation #DNASTopsCrime.

###

*Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
Etat de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418*